

Rapport d'inspection N°16-021117
Inspection de la protection animale en abattoir de
boucherie



Date de l'inspection : 19/04/2016

Partie administrative

Structure d'inspection DDPP de la Côte-d'Or
Adresse 57 rue de MULHOUSE
CS53317
21000 DIJON
email ddpp@cote-dor.gouv.fr
Inspecteur(s)

Contexte de l'inspection Programmation

Établissement inspecté

Raison sociale/Dénomination GROUPE BIGARD
Enseigne établissement/Dénomination GROUPE BIGARD
N° SIRET / N° NUMAGRIT 77622146700132
Adresse postale RUE DE L OZE
21150 VENAREY LES LAUMES
Interlocuteur(s)
N°ILU 21663001
N°EDE 21663742

Inspection : Activité inspectée

Type d'activité Chaîne d'abattage d'animaux de boucherie
Site d'intervention Chaîne abat anx boucherie-GROUPE BIGARD
Méthode Grille : Inspection de la protection animale en abattoir de boucherie, Version 1

Prélèvement(s)

Points de contrôle :

A	Locaux	B - Non conformité mineure
	<i>les parcs destinés à l'hébergement des animaux "à problème" ne sont pas équipés d'abreuvoir, toutefois, ces animaux n'y séjournent qu'un temps très limité; il viennent d'exploitations proches de l'abattoir, et sont abattus rapidement.</i>	

A01	Environnement, abord, existence, conception, superficie, sectorisation des locaux	B - Non conformité mineure
<i>l'enceinte est clôturée, mais des possibilités d'évasion existent</i>		
A0101	Quais et zones de réception	A - Conforme
A0102	Logements des animaux tout venant	A - Conforme
A0103	Logements pour animaux à contraintes spécifiques	A - Conforme
<i>les parcs destinés à l'hébergement des animaux "à problème" ne sont pas équipés d'abreuvoir, toutefois, ces animaux n'y séjournent qu'un temps très limité; il viennent d'exploitations proches de l'abattoir, et sont abattus rapidement.</i>		
A0104	Couloirs de circulation et d'amenée au piège	B - Non conformité mineure
<i>les couloirs présentent des virages pouvant poser des difficultés pour les animaux de fort gabarit ou ceux qui ont des difficultés de déplacement. Par ailleurs, l'évacuation des animaux coincés, blessés ou mort dans le couloir d'amenée pose de grosses difficultés.</i>		
A02	Maintenance	B - Non conformité mineure
<i>les équipements dégradés en bouverie ne sont pas remplacés ou réparés rapidement: arceaux des logettes, pouvant être à l'origine de blessures.</i>		
A03	Ventilation	A - Conforme
A04	Éclairage et ambiance sonore	B - Non conformité mineure
<i>les néons défectueux ne sont pas remplacés rapidement</i>		
B	Équipements	B - Non conformité mineure
<i>un risque de blessure a été identifié à l'arrivée des animaux au piège; un bovin s'était coincé la patte récemment après avoir glissé. (relevé dans le cahier de liaison).</i>		
B01	Équipements spécifiques : animaux vivants, mise à mort, saignée	A - Conforme
<i>le piège est adaptable aux gros bovins et veaux.</i>		
B02	Matériels utilisés pour guider les animaux	A - Conforme
<i>le bâton électrique n'est utilisé que dans des cas précis, et en dernier recours et jamais sur les jeunes animaux,</i>		
B03	Matériels d'étourdissement	A - Conforme
B04	Matériels de saignée	A - Conforme
<i>le couteau utilisé lors de l'abattage rituel était conforme en matière de taille, d'aiguillage et de propreté.</i>		
B05	Matériels d'immobilisation	A - Conforme
<i>le piège rotatif fonctionnait correctement, mais il n'a été possible de consulter les documents techniques relatifs aux différents équipements.</i>		
B06	Matériels de mise à mort des animaux inaptes à l'abattage	A - Conforme
<i>les animaux inaptes à l'abattage sont étourdis dans les véhicules de transport ou dans la bouverie.</i>		
C	Personnel	A - Conforme
<i>les opérateurs du secteur vif sont formés, et l'amenée des animaux est réalisée dans le calme.</i>		
C01	Tenue de travail	A - Conforme
C02	Connaissance des bonnes pratiques et des étapes essentielles de maîtrise de la gestion de la protection animale	C - Non conformité moyenne
<i>l'agent de la société BIGARD présent au poste de saignée connaissait les bonnes pratiques et effectuait les contrôles sur les animaux. En revanche, le sacrificateur israélite effectuait la jugulation, systématiquement par 3 mouvements de couteau. Cette pratique est une tolérance mais ne doit en aucun cas être la règle. Par ailleurs la vérification du flux sanguin après jugulation n'était pas faite par le sacrificateur.</i>		
C03	Instructions spécifiques disponibles sur site	B - Non conformité

<i>peu d'instructions présentes sur site.</i>		
D	Fonctionnement	C - Non conformité moyenne
<i>les pratiques observées respectaient les exigences réglementaires en matière de protection animale, hormis le sacrifice rituel.</i>		
D01	Comportement du personnel et application des MON	A - Conforme
<i>le jour du contrôle, le comportement des agents de la société BIGARD respectait les MON</i>		
D0101	<i>Déchargement, circulation, logement, amenée au poste d'abattage</i>	<i>A - Conforme</i>
D0102	<i>Immobilisation</i>	<i>B - Non conformité mineure</i>
<i>lors des abattages rituels, l'animal qui entre dans le piège assiste à l'agonie de celui qui sur la zone d'affalage.</i>		
D0103	<i>Étourdissement</i>	<i>A - Conforme</i>
D0104	<i>Mise à mort</i>	<i>C - Non conformité moyenne</i>
<i>Le sacrificateur israélite effectuait la jugulation, systématiquement par 3 mouvements de couteau. Cette pratique est une tolérance mais ne doit en aucun cas être la règle. Par ailleurs la vérification du flux sanguin après jugulation n'était pas faite par le sacrificateur. Il a par ailleurs été constaté par des agents du SVI de l'abattoir, que la perte de conscience avant libération de l'animal du piège n'est pas toujours respectée; le seul délai de 45 secondes étant un minimum, et non la règle. L'abattage rituel ralentit forcément le rythme de la chaîne, qui doit être adapté à cette pratique.</i>		
D0105	<i>Mise à mort des animaux inaptes à l'abattage</i>	<i>A - Conforme</i>
D02	Vérification, résultats du contrôle interne, réactivité	A - Conforme
<i>un contrôle hebdomadaire est réalisé à minima, sur 10 animaux, sur la partie "abattage" (contention, assommage et/ou jugulation) et enregistré.</i>		
D0201	<i>Mise en œuvre du contrôle interne de l'application des MON</i>	<i>B - Non conformité mineure</i>
<i>la rédaction des MON étant très récente, il n'a pas pu être constaté de contrôle interne de leur application.</i>		
D0202	<i>Exploitation des résultats de ce contrôle interne</i>	<i>Pas observé</i>
<i>les écarts constatés sur les contrôles de l'abattage sont corrigés rapidement.</i>		
E	Enregistrements, agréments, autorisations	B - Non conformité mineure
<i>la liste des sacrificateurs autorisés, hors société Bigard, à été fournie suite à l'inspection.</i>		
E01	Autorisation de déroger à l'obligation d'étourdissement avant abattage	B - Non conformité mineure
<i>la liste des sacrificateurs autorisés, hors société Bigard, à été fournie suite à l'inspection.</i>		
F	Plan de maîtrise sanitaire	A - Conforme
F01	Descriptif des activités concernant les animaux vivants	A - Conforme
F02	Plan de formation du personnel	B - Non conformité mineure
<i>tous les agents intervenant sur les animaux vivants disposent d'un certificat de compétence. Par contre, Il n'a pas été prévu de plan de formation pour mettre à jour leurs connaissances.</i>		
F0201	<i>Plan de formation relatif à la protection animale opérateur/RPA</i>	<i>Pas observé</i>
<i>tous les agents intervenant sur les animaux vivants disposent d'un certificat de compétence. Par contre, Il n'a pas été prévu de plan de formation pour mettre à jour leurs connaissances.</i>		
F0202	<i>Certificats de compétence opérateur/RPA</i>	<i>A - Conforme</i>
<i>la régularisation du dossier de certificat de compétence du dernier agent arrivé, a été faite récemment.</i>		
G	Modes opératoires normalisés relatifs à la protection animale (MON)	B - Non conformité mineure
<i>les MON ont été rédigés très récemment malgré la demande formulée lors de l'inspection du</i>		

G01	MON relatif à réception et attente des animaux et à l'organisation des abattages	B - Non conformité mineure
<i>il n'y a pas de MON décrivant la planification journalière des abattages: critères pris en compte pour l'organisation, et décideur..</i>		
G02	MON relatif aux manipulations	A - Conforme
G03	MON relatif à l'immobilisation	A - Conforme
G04	MON relatif à l'étourdissement et au contrôle de son efficacité	A - Conforme
G05	MON relatif à la mise à mort	B - Non conformité mineure
<i>dans la fiche BEA-A.FP16, "abattage rituel": le délai entre jugulation et retournement du piège n'est pas précisé. dans la fiche BEA-A FP17, la mention relative à la mentonnière, en abattage classique semble superflue</i>		
G06	MON relatif à la gestion des animaux à problèmes	B - Non conformité mineure
<i>dans la fiche gestion des cas particuliers, il est noté, pour les animaux hors gabarit, "abattre l'animal au local d'accident" , mais il n'est pas précisé quel moyen de contention est alors utilisé.</i>		

Évaluation globale de l'inspection

Évaluation de l'inspection : B - Non conformité mineure

Commentaire : l'essentiel des bonnes pratiques de protection animale est respecté. Toutefois, les conditions de réalisation de la jugulation en abattage rituel ne semblent pas contrôlées pour tous les sacrificateurs, et la libération des animaux du piège après jugulation ainsi qu' éventuellement l'étourdissement complémentaire sont imprécis.

Signature

Inspecteur(s)

Le 17/05/2016